

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. IV

MONTREAL, 25 MARS 1893.

No 12

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposés à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

LES TAXES

Bravo ! Une institution délibérante vient enfin de prendre en mains cette fameuse question des exemptions de taxes sur laquelle nous ne saurions trop souvent revenir.

Le Club Letellier est le premier à entrer dans la bonne voie ; et nous espérons que les autres associations du même genre suivront.

Le jour où il y aura assez de protestations enregistrées, lorsque tous ceux qui souffrent ou qui succombent sous le poids des taxes auront fait entendre leur voix, peut-être nos corps publics prendront-ils un peu plus de cœur au ventre, et auront-ils le courage d'imposer une réforme qu'ils savent être de la plus extrême nécessité, si l'on ne veut pas ruiner notre population et la mettre en fuite aux États-Unis.

Les exemptions de taxes qui existent dans la ville de Montréal sont rendues au point où elles deviennent scandaleuses.

Nous ne cesserons de citer les chiffres, car ils parlent par eux-mêmes :

La valeur de la propriété, évaluée, est à Montréal en chiffres ronds de 130 millions de dollars.

La valeur des propriétés exemptes de taxes est de 20 millions.

Nous prenons les chiffres du rapport officiel qui sont inexacts et inférieurs à la réalité, surtout pour les propriétés exemptes, dont l'évaluation n'est pas refaite toutes les années.

Néanmoins, dans ces conditions il est clair que le sixième de la propriété existante ne paye pas de taxes.

En d'autres termes, pour chaque six piastres que paye le contribuable, il en paye une pour les bâtisses religieuses qui inondent notre ville.

Voilà la position, dans une coquille de noix, comme dit l'anglais.

Maintenant, pourquoi nous imposer ce supplément de taxes ?

Les institutions qui en profitent sont-elles pauvres ?

Jugons-en par nous-mêmes :

Le Collège des Jésuites, exempt de taxes, réalise \$65,000 net, par année, sur la pension de ses élèves,

Les Sœurs du Sacré-Cœur viennent d'acheter de la succession Dowd une propriété de \$160,000.

Les Sœurs Grises ont acquis un autre bloc de \$300,000.

Chaque jour ces corporations édifient d'immenses propriétés qui proviennent des exemptions de taxes, raréfient la quantité taxable de nos immeubles urbains, et allourdissent encore la charge qui pèse sur le contribuable.

Nous le répétons : si ces communautés, corporations, associations, communautés étaient pauvres, nous hésiterions à proposer la mesure que nous avons suggérée depuis quelques années et dont l'adoption s'impose.

Mais non, elles sont scandaleusement riches.

Le Séminaire de Montréal est la seule institution financière de Montréal qui puisse tenir tête à la Banque de Montréal, son vis-à-vis.

Il ne se fait pas une expropriation en ville sans qu'elle tombe sur un terrain religieux qui en fait son beurre.

L'autre jour, dans le percement d'un simple bout de la rue Pantaléon, les commissaires tombaient trois ou quatre fois sur des propriétés ecclésiastiques, et la ville leur accordait six ou huit mille piastres à même ces fameux emprunts dont nous payons le coût à force de privations et de taxes, tandis que ces braves curés et ces braves sœurs ne payent rien et voudraient nous attendrir sur leur misère.

Le **PRETRE VENGE** ne contient qu'un passage vrai, c'est celui-ci : —

Je défie qui que ce soit de faire un pas dans notre grande ville de Montréal sans rencontrer quelque part l'empreinte du passage d'un Sulpicien. (Page 135.)

S'il eût mis simplement ; *la patte*, c'eût été parfait !

Avant d'agir, nous avons tout essayé.

Nous avons d'abord supplié le clergé et les ordres religieux de se rendre à l'évidence, de comprendre la position du peuple et d'avoir pitié de lui.

Nous leur avons montré que le fardeau est trop lourd et menace de nous casser les reins.

Rien n'y a fait : on nous a répondu par des sarcasmes et des défis.

Le Père Lacasse, ce repu, plein du cynisme révoltant qui distingue les autoritaires infailibles, a lancé à pleines pages le venin contre les pauvres gens qui payent et qui peinent pour lui assurer sa subsistance.

Voici ce qu'il s'écrie :—

Nos communautés religieuses sont-elles trop nombreuses ? Mes chers amis, elles ne le sont pas assez. (Page 123.)

Est-ce ainsi qu'on va diminuer notre charge ?

Les membres de nos communautés religieuses ne sont pas assez nombreux ; chaque communauté pourrait recevoir encore deux cents sujets. (Page 124.)

Chacun de ces sujets-là vit et mange, et c'est nous qui payons. Chaque accroissement de ces communautés correspond à la disparition d'un membre payant, d'un membre producteur de la société ; et comme la somme de travail à fournir pour l'existence de la société elle-même reste la même, la part de peine et de labeur de chaque membre subsistant en est augmentée d'autant.

Voilà la réponse qu'on nous fait lorsque nous demandons l'aide de ces grandes âmes pour alléger le fardeau du peuple.

Et voyez plus loin les bonnes dispositions dont on fait preuve ; écoutez le joyeux père Lacasse :

Quand j'entends dire : nos communautés sont trop riches, je me demande si l'on prend nos canadiens pour des imbéciles. (Page 148.)

Paie, Baptiste !

Oui. Ils sont bien grands nos collèges et nos couvents, mais ils ne le sont pas encore assez ; et, que nos impies en prennent leur parti, ils vont s'agrandir encore, dussent ces méchants en crever ! (Page 148.)

Débourse, Baptiste !

Nous espérons que nos communautés pourront bâir d'autres demeures doubles de celles qu'elles habitent maintenant — nos impies se tordent de rage à ce mot : doubles. Oui, doubles, dussiez-vous en avoir une attaque d'apoplexie foudroyante. (Page 149.)

Attrappe, Baptiste !

Nous voulons de grands couvents — beaucoup plus grands que ceux que nous avons. Puissent les sœurs et les frères être assez nombreux pour s'établir dans chaque paroisse. (Page 166.)

A quat' pattes, Baptiste !

Cette furibonde tirade n'est qu'un accès de sincérité et nous promet de beaux jours, si on n'y met pas ordre.

A vous, contribuables, de méditer les menaces du Père Lacasse ; elles expriment à coup sûr l'opinion du clergé qui ne les a pas désavouées.

Allons-nous nous laisser écraser ainsi, et le temps n'est-il pas venu de mettre un terme à l'envahissement dont nous sommes menacés ?

Le plus sûr remède, c'est de faire payer les taxes à tout ce monde-là, et on ne les verra plus si pressés de se multiplier et de s'agrandir.

Le moment est venu d'agir avec vigueur, et nous félicitons le Club Letellier de s'être mis à la tête du mouvement.

DUROC.

UN UKASE

Le Vice-Recteur de l'Université Laval nous promène de surprise en surprise.

Nous le connaissions orateur, littérateur, versificateur, même, mais nous ne l'avions jamais vu encore faire acte officiel de dictateur de l'Université.

Il faut pourtant se rendre à l'évidence ; notre cher vice-recteur fait les choses en grand.

Aussi Napoléonien de façon, qu'il est Bourbonien de conviction et Canadien d'origine, il s'est mis en tête de lancer des proclamations qui resteront comme des modèles du genre.

Il ne s'agit pas de grand'chose par exemple : de la nomination d'un suppléant.

Ce suppléant fera toujours aussi bien que lui, ce qui n'est pas trop dire ; mais il a fallu à monsieur le Vice-Recteur faire étalage de sa haute position et épater le public.

Il voit sans doute dans cette manifestation une revanche de ses déboires, et essaye de faire oublier le misérable fiasco de la gérance Pagnuelo et consors.

Nous allons faire déguster à nos lecteurs l'ukase de Proulx Ier :

A tous ceux que la chose intéresse, Je fais savoir ce qui suit :

La Reine Victoria, qui est beaucoup moins importante que M. Proulx, dit *nous*.

Il est vrai qu'elle se fait conseiller par des gens intelligents, ce qui n'est pas le cas du Vice-Recteur. Peut être est-ce pourquoi il préfère agir seul ?

Mais, passons :

Comme une longue fatigue et des occupations multiples m'empêchent d'agir aussi efficacement que je désirerais au siège montréalais de l'Université Laval ;

Qu'est-ce que c'est qu'une *longue fatigue* ?

Un *long travail*, cela se conçoit, mais une *longue fatigue* !

Le *siège montréalais* de l'Université Laval ?

M. le vice-recteur a sans doute voulu dire le siège de l'Université à Montréal, ou le siège de la succursale ou de la section Montréalaise de l'Université Laval.

Cela se comprendrait.

Mais le *siège montréalais* !

Hélas, pauvre Université !

En vertu des pouvoirs accordés au Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal dans le No. 3 de la section 6 de la "Loi constituant en corporation les administrateurs de l'Université Laval à Montréal."

"Il peut (le Vice-Recteur) se nommer, de temps à autre, avec le concours du Vice-Chancelier, un assistant qui le remplace lorsqu'il est absent ou empêché d'agir";

Avec le concours du Vice-Chancelier de l'Université Laval, comme en fait foi la lettre suivante de Mgr l'archevêque de Montréal :

"Montréal 27 février 1893.

"M. le Vice-Recteur,

"Je vous permets d'employer N. P. Payette comme votre assistant dans l'œuvre de l'Université Laval. Jusqu'à ce que cette permission soit révoquée, il pourra travailler sous vos ordres à cette fin.

"Je suis votre tout dévoué,

"EDOUARD CHS.,

"Arch. de Montréal";

Ces lignes ne sont pas de l'abbé Proulx. Et il reprend son message impérial :

J'ai nommé et je nomme par les présentes M. l'abbé Georges Payette mon assistant autorisé, jusqu'à avis du contraire, à me remplacer comme Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, pour toutes les fins que de droit, suivant la lettre et l'esprit de la susdite "Loi constituant en corporation les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal";

Qu'en termes galantes ces choses-là sont dites.

J'ai nommé et je nomme !

Pour toutes fins que de droit !

Suivant l'esprit et la lettre de la susdite !

Style de parfait notaire admirable.

Par exemple, bien des gens pensent qu'il sera difficile de se conformer à la dernière injonction.

On pourra peut-être trouver et suivre la *lettre* de la "Loi constituant en corporation les administrateurs de l'Université Laval."

Mais, trouver l'*esprit* de la susdite, jamais !

Priant tous les intéressés dans l'Université de lui accorder la même déférence que si c'était moi-même ;

Hum ! hum ! cela n'est pas assez exiger.

“ En même temps, je nomme M. l'abbé Georges Payette mon secrétaire, conjointement avec M. l'abbé Gaspard Dauth, qui l'est déjà depuis le mois de septembre dernier.

“ En foi de quoi j'ai signé les présentes, à Montréal, ce onzième jour du mois de mars de l'année mil huit cent quatre-vingt-treize.”

Et maintenant savez-vous comment ceci est signé ?

J. B. PROULX, Pire,

V. R. U. L. M.

Oh la, la !

Que d'initiales !

J. B. P. P. V. R. U. L. M. Neuf initiales pour un seul homme.

Quel gaspillage !

Et l'on s'étonne que l'Université ne fleurisse pas, que les fonds ne viennent pas, et que les chances de construction diminuent.

Est-ce extraordinaire avec de telles extravagances ?

Plaisanteries à part, y a-t-il rien de plus grotesque que ce document *fin-de-siècle* puant la pédanterie à une lieue, qui est la synthèse de l'éducation déplorable de nos collèges ecclésiastiques, pompeux, boursoufflés, creux et vides ?

Et voilà pourtant le mentor de notre jeunesse, l'homme sur qui repose la charge de l'éducation universitaire dans notre cité.

Comment veut-on, qu'en présence de preuves aussi manifestes de futilité, d'enfantillage de la part des chefs, la population accorde l'encouragement que nécessiterait une grande entreprise ?

Non, c'est bien triste à dire, les gens qui pourraient aider l'Université ne veulent d'aucun des hommes actuels : ni les Pagnuelo, ni les Proulx.

On n'a pas confiance, c'est bien simple !

UNIVERSITAIRE.

On dit qu'un protestant Hollandais récemment converti au catholicisme, étant en visite à Lourdes, a fait don de TROIS MILLIONS DE FRANCS à l'Évêque de Tarbes pour l'achèvement de l'Église paroissiale de ce lieu de pèlerinage.

Il aurait peut-être aussi bien fait d'envoyer quelque chose au Canada pour construire une Université.

Enfin, on ne pense pas à tout !

LA CENTRALISATION CLERICALE

Notre législature provinciale, après avoir taxé à outrance le peuple qui la fait vivre, avait nommé un comité chargé de s'enquérir des causes de l'émigration. Elle lui devait bien cela — pas à l'émigration, mais au peuple qui émigre.

Cela me rappelle la philanthropique réflexion d'un de ces socialistes en chambre, d'un de ces sauveurs de l'humanité dont le nombre augmente toujours en proportion directe de la misère publique : “ Le peuple souffre, disait ce bienfaiteur du prolétariat ; la classe laborieuse manque de tout ; *écrivons la-dessus un volume qui se vendra bien.*”

Le gouvernement espérait peut-être que ses commissaires lui diraient : le peuple émigre parce qu'il n'est pas assez taxé. Vous me croirez si vous voulez, mais ce n'est pas cela qu'ils ont dit.

Car ils ont présenté un mémoire, histoire de rafraîchir celle des grands hommes qui les avaient nommés et qui auraient bien pu oublier de solder les frais de la commission.

L'auteur du mémoire, M. Chicoyne, député de Wolfe, a examiné avec un soin très scrupuleux et une impartialité des plus louables tout ce qui, de près ou de loin, se rapporte à cette grave question.

Il a bien pu oublier quelques-unes des causes réelles, mais il ne nous a pas fait grâce d'une seule des causes imaginaires que les gens à *bons principes* ne négligent jamais d'invoquer pour expliquer l'exode lorsqu'ils se trouvent dans l'impossibilité de le nier.

Ainsi le luxe, l'ivrognerie, la paresse figurent naturellement dans la série ; histoire de faire plaisir aux vieux encroûtés, qui aiment mieux insulter ceux qu'ils ont chassés que de leur procurer les moyens de revenir vivre ici, où leur exploitation ne serait peut-être pas aussi commode qu'autrefois.

Mais, parmi toutes ces concessions aux préjugés existants se trouvent, paraît-il, des aveux dont nos gouvernants pourraient faire leur profit. Je n'ai pas lu le mémoire, mais si j'en juge par l'appréciation du *Courrier du Canada*, on a passé sous silence les coûteuses réparti-

tions pour construction d'églises et de presbytères. Voilà pourtant un genre de luxe contre lequel il serait peut-être bon de réagir.

J'admets avec le *Courrier du Canada* que "l'usure fait un mal énorme au cultivateur, surtout à celui qui commence, — au colon." M. Chicoyne doit en savoir quelque chose. Il en est question dans son mémoire, et voici ce que le *Courrier du Canada* lui emprunte à ce sujet :

"L'usure fait plus de ravage qu'on ne le croit sur certains points de notre pays. On nous signale des localités où les colons et les cultivateurs ont à payer de dix à douze pour cent d'intérêt. C'est dans ce cas qu'un système de crédit agricole bien organisé et bien conditionné pourrait constituer une véritable planche de salut."

Dans la colonne précédente le *Courrier du Canada* annonçait que le clergé lui-même se met à la tête du mouvement agricole. Or, voici comment M. Chicoyne, reproduit par le *Courrier*, expose son projet de centralisation agricole et financière entre les mains du clergé :

L'un de nos correspondants, qui a fait de fortes études sur l'économie politique, et beaucoup voyagé en Europe, nous signale le fait qu'en Sardaigne, une excellente institution a été établie en faveur de l'agriculture. Le *Mont de Secours* est une banque agricole dont le mécanisme fait le plus grand honneur à l'ingénieuse charité de son fondateur, le comte de Bogino, et que les nations les plus avancées pourraient s'approprier avec de grands avantages. Dans chaque village, un comité sous le nom de *junte locale* réunit presque toutes les autorités locales : le curé, le seigneur, le marchand, les juges de paix, les notables. Chacun de ces comités est subordonné à une junte diocésaine, composée de plusieurs conseillers et présidée par l'évêque ; des censeurs diocésains représentant ces comités supérieurs communiquent avec une *junte générale*, établie à Cagliari, capitale de l'île, et réunissant les plus hauts dignitaires de la Sardaigne. Chacun de ces centres a pour mission de fournir aux cultivateurs, et particulièrement aux indigents, la quantité de grain nécessaire pour ensemercer leurs terres, ou un secours en argent destiné, soit à l'achat des bœufs et des instruments de labourage, soit aux dépenses de la moisson. A une époque déterminée de l'année, chaque laboureur déclare le nombre de ses bœufs, l'étendue de ses champs, expose ses besoins ; et lorsque sa déclaration a été vérifiée par cinq prud'hommes de l'endroit, il reçoit le grain ou l'argent qui lui sont alloués, en s'obligeant à les rendre après la moisson ; l'intérêt équivaut à un seizième pour les grains, à un et demi pour cent par année pour les secours en argent.

"Chaque junte réserve annuellement une certaine quantité de blé ou d'orge pour l'ensemencement d'un terrain qui lui est attribué : tous les habitants du village, à l'exception des bergers, sont tenus, sous peine d'amende, de concourir par une journée de travail gratuit à la culture de ce terrain commun.

"Il arrive souvent qu'après avoir soldé toutes ses dettes et porté au complet ses deux réserves en grain, l'administration d'un canton reste encore en possession d'une somme sans emploi prévu ; elle peut alors, avec l'autorisation du gouverneur, l'appliquer à des dépenses d'utilité publique ou de bienfaisance, comme la réparation des chemins, la

construction d'une fontaine, le dessèchement d'un marais, l'éducation d'un orphelin ou la dotation d'une fille pauvre."

N'y aurait-il pas moyen de s'emparer de cette grande idée et de l'appliquer à notre pays ?

Vous vouliez un remède ? En voici un ; et si vous n'êtes pas content, vous êtes bien difficile.

C'est le salut dans la centralisation de tout entre les mains du clergé.

Vous croyez peut-être que c'était déjà assez centralisé comme cela ? Erreur ! Si nous souffrons, si le peuple émigre, c'est parce que le clergé ne se mêle pas assez de nos affaires.

Le voilà qui va s'emparer de l'agriculture et de la finance, et je vous passe mon billet que ça va marcher comme sur des roulettes. Il ne se plaindra pas le moins du monde, et il n'aura pas raison de se plaindre.

Si le peuple continue à émigrer, il émigrera lui aussi, et trouvera moyen de le sauver, même à l'étranger, des dangers qui résultent de l'accumulation des biens périssables.

Les ecclésiastiques ne sont pas nécessairement des agronomes ou des financiers. Leur éducation n'est pas de nature à leur procurer des aptitudes spéciales pour ces deux occupations excessivement laïques, mais nullement obligatoires.

Si je ne me trompe, le clergé s'est jadis emparé de la colonisation dans les cantons de l'Est. Il a bien réussi, je lui en fais mon compliment.

Après la faillite retentissante d'un certain abbé qui s'était trop hasardé dans l'exploitation des bois de construction, un grand nombre d'autres curés reçurent de leurs supérieurs l'instruction de renoncer à ces opérations d'un ordre tout à fait temporel

Aujourd'hui les canadiens français émigrent des cantons de l'Est comme des vieilles paroisses, et, pas plus ici que dans la Sardaigne du reste, les banques ecclésiastiques-agricoles n'empêcheront les gens de chercher à gagner leur vie dans un pays où ils pourront échapper à la surveillance perpétuelle des rongeurs de balustres.

Grâce à cet ingénieux moyen de salut, nous n'aurons pas la séparation de l'église et de l'État. L'Église ne sera même plus un État dans l'État. Il n'y aura même plus d'État dans l'Église ; tout sera absorbé.

Le moindre bedeau aura le droit de se fourrer le nez dans nos affaires pécuniaires, et saura au juste jusqu'à quel point nous serons susceptibles d'être pressurés.

De la paroisse au diocèse et du diocèse à la *junte générale*, tout sera entre les mains des ultramontés.

On ne remontera pas jusqu'au pape, vu qu'il est républicain et que l'institution doit être essentiellement absolutiste.

Les amis du bedeau jouiront d'une influence prépondérante. Il sera décidé de prime abord que c'est une inconvenance d'oser demander une reddition de comptes aux administrateurs de cette machine à crétiniser les masses.

Si quelqu'un commet l'imprudence de se montrer trop curieux, le curé commencera d'abord par lui jeter les livres à la figure, comme cela s'est déjà fait lorsqu'un marguillier en charge s'est oublié au point de se rendre coupable d'une indiscrétion de ce genre, puis on vous l'excommuniera que c'en sera une bénédiction.

Les gens réputés à bons principes jouiront parfois d'un crédit illimité, les hypocrites toujours.

Les billets de confession feront prime à la bourse, et les dispensateurs de ces faveurs cléricales sauront bien récompenser les petits *minteaux* et punir les mécréants entachés d'idées libérales.

Il ne nous manquera plus que de créer une milice pontificale. Nous avons jadis un joli noyau d'armée dans la personne ou plutôt les personnes de l'ex-garde épiscopale, dont le chef avait beaucoup de poil aux pattes, et je me demande pourquoi on a laissé tomber cette institution si nécessairement utile à la société.

Nous avons déjà le prêtre politicien, rien ne manquera plus à notre bonheur dès que nous lui aurons confié tous nos intérêts agricoles et financiers.

La banque fera toujours honneur à ses obligations, dût-elle pour cela être obligée de donner des billets pour le ciel, effets de commerce qui ne sont pas bancaables aujourd'hui mais qui le deviendront le jour où l'on appliquera à l'émigration l'excellente emplâtre préconisée par M. Chicoyne.

MOUSQUETON.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

CONCLUSION

La liste des livres approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique comprend environ cent cinquante ouvrages, parmi lesquels nous avons examiné successivement : une géographie, un traité de style épistolaire, un livre de lecture, le petit catéchisme, une histoire du Canada, des exercices orthographiques et des leçons de choses. Nous nous sommes attaché à démontrer, à l'aide de ces quelques ouvrages pris au hasard, l'absence d'un plan général d'études primaires plutôt que l'insuffisance des livres eux-mêmes. Malheureusement, nous avons trouvé la réunion des deux vices. Notre examen a été consciencieux et impartial. La preuve, c'est que nous nous sommes attiré l'inimitié des partisans de la routine, que nous avons subi les injures des rétrogrades, sans jamais trouver chez nos adversaires même une tentative de réfutation. Le seul reproche qui nous a été fait l'a été verbalement, et porte sur une légère exagération des défauts relevés dans les ouvrages critiqués.

Ce reproche n'est ni sérieux, ni fondé. Nous n'avons pas exagéré ; nous avons simplement accentué les fautes signalées, afin de les mieux faire ressortir. C'est un procédé de démonstration inévitable. Dans tous les cas, notre bonne foi est sortie triomphante de ce débat, et nous serions intimement satisfait si, au prix de ces injures et de ces haines, nous avons réussi à appeler sérieusement l'attention et la sollicitude de la fraction progressiste du Conseil de l'Instruction Publique sur les préjudiciables lacunes de l'enseignement primaire.

Il est évident que les procédés actuels sont détestables. Non seulement la plupart des livres sont mauvais, faits par des hommes inexpérimentés ou esclaves des tendances obscurantistes, qui ont compilé dans des ouvrages exotiques médiocres des matières exposées par des auteurs usant de systèmes différents, mais le programme des études primaires est lui-même absurde. Ou plutôt, il n'y a pas de programme, pas d'unité, pas de cohérence, et surtout pas de volonté. L'école, à tous ses degrés, est une entreprise commerciale, une boutique de librairie et de papeterie dont les gérants mettent tous leurs soins à éviter la concurrence. Nous nous contenterons de faire cette déclaration, laissant à un autre le soin d'en démontrer la véracité.

En dehors de ces intérêts mercantiles qui ont tant d'influence sur l'enseignement primaire, il y a d'autres intérêts inavoués, niés même, qui se traduisent par

une stagnation scolaire très marquée, sinon par un recul.

La discussion, par rapport à ces intérêts, serait d'un abord délicat si elle n'était inutile à tous les points de vue. Il ne serait ni profitable ni politique de faire échec à ces intérêts ou de créer un conflit entre leurs bénéficiaires et les amants de l'instruction populaire. Les laisser dans l'ombre où les tiennent ceux qui y puisent richesses, honneurs et jouissance est d'une grande sagesse ; mais faire partager à tous les profits exclusifs qu'ils réservent au plus petit nombre est d'une grande générosité.

Le seul moyen de s'épargner une accusation d'atentat à des privilèges légitimement ou illégitimement acquis — peu importe — c'est de laisser ces privilèges tomber en désuétude. Mais en attendant cette désagrégation fatale, à la suite de laquelle des institutions neuves nous seront données, il appartient à l'Etat de protéger le plus grand nombre, de donner au peuple l'outil convenable, de lui rendre accessibles toutes les carrières, de lui faciliter la lutte avec ses redoutables concurrents en lui permettant de combattre à armes égales, grâce à l'égalité intellectuelle.

Que faut-il faire pour cela ?

Réaliser deux choses, dont l'une existe déjà en principe mais qui reçoit une mauvaise application : c'est l'Instruction Publique sous la tutelle exclusive de l'Etat. L'autre ne serait une nouveauté qu'ici : c'est l'instruction primaire obligatoire.

Comprenons-nous bien. Il ne s'agit nullement de la gratuité des écoles ni de leur laïcisation. Il s'agit d'imposer à la masse indifférente les connaissances élémentaires dont elle est systématiquement privée. Cette instruction profane, si indispensable à la vie temporelle, n'exclut nullement l'instruction religieuse si indispensable à la vie éternelle. Elle sera donnée par surcroît, voilà tout. Mais il faut qu'elle soit donnée.

Cette question de l'Instruction obligatoire a déjà été abordée. Elle a soulevé des objections plus bruyantes et plus passionnées que sérieuses. L'Instruction primaire obligatoire ne met pas fatalement l'enseignement aux mains des seuls laïques ; elle impose seulement à l'Etat la responsabilité de la culture intellectuelle de la génération qui pousse, le soin de veiller à l'élaboration raisonnée des programmes et la charge de recruter ou de former des professeurs d'une compétence indiscutable. Si, de fait, l'Etat n'intervient pas dans ces questions, c'est pure condescendance de sa part, car il a implicitement proclamé ses droits en instituant le Conseil de l'Instruction Publique. De ce chef, la réforme n'aurait rien de révolutionnaire.

Que l'Etat combine des programmes efficaces, qu'il en impose la stricte application, qu'il exige de tout le personnel enseignant des connaissances solides, contrôlées par un diplôme dont il serait le collateur — ainsi que de tous les grades universitaires, et le problème sera en partie résolu sans que les intérêts du clergé aient reçu la moindre atteinte.

L'Instruction *obligatoire* serait d'une application immédiate moins facile peut-être ; cependant les difficultés sont loin d'être insurmontables. L'objection la plus sérieuse est celle concernant le budget et la liberté individuelle violente. Cette mesure radicale ferait évidemment crier un grand nombre d'électeurs ; mais nos hommes d'état ne manquent pas de ressources pour pallier à ces clameurs. Qui songe à se soustraire à l'obligation d'enlever la neige, de briser la glace sur son seuil ? Personne. Cela coûte cependant. Mais l'intérêt général exige ce sacrifice, et nul ne se dérobe aux charges que l'Etat et l'édilité imposent pour le bien public. On ne s'exécute pas toujours de bonne grâce, mais on s'exécute tout de même : c'est l'essentiel. Dira-t-on que le peuple canadien n'est pas libre parce qu'il est tenu de payer des taxes ? Ce serait insensé ! Et pourtant c'est au nom de la liberté que l'on combat l'Instruction obligatoire. De toutes les obligations d'un peuple, celle-là est la plus impérieuse. Les charges diverses réparties sur toutes les bourses concourent au bien-être général ; elles sont d'intérêt public, d'accord, mais l'impôt que nécessiterait l'Instruction primaire obligatoire primerait tous les autres, car il pourrait être décrété *d'intérêt national*.

En somme, il s'agit de vouloir pour pouvoir. Lorsqu'il sera bien compris de tous que l'Etat a le droit et le devoir d'améliorer la condition du peuple par la diffusion de l'instruction, il surgira assez de financiers et d'économistes capables d'allier cette obligation aux nécessités budgétaires, et de répartir judicieusement les charges qui découleront de cette réforme. Ces charges, du reste, seront moins lourdes qu'on ne le suppose, car les bienfaits de l'instruction populaire les compenseront amplement.

Un autre motif d'hostilité à cette mesure, c'est la crainte du clergé et des communautés religieuses de se voir retirer le monopole de l'enseignement. Crainte chimérique, si le clergé et les établissements veulent se prêter de bonne grâce à ce mouvement irrésistible de progrès. En dehors de la responsabilité transférée à l'Etat pour toutes les questions d'initiative et d'application pédagogiques, rien ne serait changé dans l'ensemble des choses existantes. Quelques questions de détail seulement seraient à régler une fois pour toutes, par exemple le droit d'enseigner refu-

sé à quiconque, religieux ou laïque, ne serait pas muni d'un diplôme. Dame! lorsqu'une montre a besoin de réparations, un homme de bon sens ne la porte pas d'ordinaire chez le chaudronnier!

Nous savons pertinemment que tous les religieux des deux sexes voués à l'enseignement, tous, sans exception, ont de merveilleuses aptitudes et des grâces d'état spéciales qui leur permettent de se livrer avantageusement à leur vocation; un brevet de capacité serait donc inutile pour eux, s'ils étaient seuls appelés à faire partager leur savoir à nos enfants. Mais il y a des laïques, des pères de famille qui ont également consacré leur existence à l'éducation de nos petits; de ceux-là on exige une garantie tangible, et la plus élémentaire justice veut que tout le corps enseignant soit placé sur un pied d'égalité absolue.

La résistance à cette formalité sans importance tient sans doute à ce que le CANADA-REVUE patronne ce projet. C'est alors une question d'amour-propre. De ce côté nous sommes disposés à faire toutes sortes de sacrifices en faveur de la chose publique, et nous nous effacerons, prêts à céder la première place, dès qu'un autre journal plus autorisé et mieux en cour voudra bien s'exposer aux disgrâces que nous ont valu nos bonnes intentions.

Voyons, à qui la main?

HENRI ROULLAUD.

JOLIS FARCEURS

Il est convenu chez tous les castors et les piliers d'évêché que les républicains sont des impies et des persécuteurs.

C'est pour cela qu'on ne doit pas les inviter aux fêtes de la St Jean Baptiste, mais qu'on invite des suppôts de la monarchie, les alliés du comte de Paris.

Quand Louis Philippe II et son noble fils vinrent à Montréal, il leur fallut une messe de la Saint Jean Baptiste.

De la farce!

Nous voilà loin du temps où Louis Philippe, bisainéul du duc, régnait sur la France. Quand ces farceurs d'orléanistes, l'espoir du trône et de l'autel, affectent des airs dévots, ce qu'on a de mieux à faire c'est de relire l'histoire du gouvernement de Juillet. Vous plaît-il de feuilleter un moment *l'Histoire de la Monarchie de Juillet*, de M. Thureau-Dangin? Cet historien est un royaliste convaincu, partant peu suspect de pousser au noir le tableau du régime. Son témoignage n'en aura que plus de valeur.

Le règne de Louis Philippe s'ouvre par la dévas-

tation de l'archevêché de Paris; les sacristies de Notre-Dame sont profanées "avec mille grossièretés sacrilèges". La maison des missionnaires de la rue d'Enfer, celle des Jésuites à Montrouge sont saccagées; le calvaire du mont Valérien est détruit. "Il fallait fermer toutes les églises de Paris; à peine osait-on les rouvrir pour les offices du dimanche, 1er août." Mêmes profanations à Reims, Nancy, Châlons, Chartres, Orléans, Bourges, Nevers, Niort, Narbonne Toulouse. Les croix sont publiquement renversées.

"Le clergé lui-même n'est pas épargné: l'archevêque de Paris, M. de Quéleu, est obligé de se cacher; à Reims et à Nancy, le cardinal de Latil et M. de Forbin-Janson, chassés par l'émeute, se réfugient l'un en Angleterre, l'autre en Amérique. 'Dans plus d'une petite paroisse, les curés étaient insultés, maltraités, expulsés de leur presbytère.'

"A cette époque, écrit M. Victor de Broglie, père du chef royaliste actuel, commençait la chasse aux robes noires et aux chapeaux clabauds, aux jésuites, aux capucins, aux frères de la doctrine chrétienne et jusqu'aux pauvres sœurs de la charité; les processions étaient poursuivies à coups de pierres, les croix de mission culbutées et traînées dans la boue; il ne faisait pas bon à un évêque de sortir de sa cathédrale." Qu'en disent messieurs les évêques actuels? Pas un prêtre alors n'eût osé se montrer dans la rue en soutane. Les revendeurs n'avaient pas assez de vieux habits à fournir aux ecclésiastiques obligés de se travestir.

Il suffisait parfois, dit M. Thureau-Dangin, qu'un passant eût une redingote de couleur sombre pour être insulté. S'il se plaignait: "Ah! pardon, lui répondait l'insulteur, je vous prenais pour un prêtre."

L'inconnu contre lequel un gamin jetait le cri terrible: "Au Jésuite!" risquait fort d'être saisi et jeté à l'eau.

Le journal *l'Ami de la Religion*, le principal organe de l'Eglise de France, déclarait que le clergé est frappé "d'une sorte de mort civile." Plusieurs séminaires avaient été envahis par l'émeute, et demeuraient fermés au risque d'arrêter entièrement le recrutement du clergé. La situation était telle que, dans plus d'un diocèse, les curés effrayés et découragés songeaient à quitter leurs paroisses et que leurs évêques devaient les en détourner.

On allait bien, sous le bon Louis Philippe! Dans la presse, c'était contre le clergé un feu roulant de satires que les journaux les plus anti-cléricaux d'aujourd'hui ne sauraient égaler.

Au théâtre, on jouait le *Jésuite*, le *Congréganiste*, les *Dragons et les Benedictines*, de Pigault-Lebrun, les *Victimes cloîtrées*, le *Dominicain*, l'*Abbesse des Ursulines*.

lines, le *Curé d'Ingrat*, cet honnête curé dont Paul-Louis Courier a raconté l'histoire. Dans une de ces pièces, l'archevêque reçoit en scène la confession d'une jeune fille qui s'accuse d'un péché d'amour ; il l'absout, à condition qu'elle ira incendier la ferme d'un cultivateur "libéral." M. de Montalembert dit qu'à cette époque la rencontre d'un jeune homme dans une église produisait presque autant de surprise et de curiosité que la visite d'un voyageur chrétien dans une mosquée d'Orient.

Louis Veillot dit, de son côté : " Dans la ville que j'habitais, il y avait sans doute d'honnêtes gens ! il n'y avait pas un homme, à ma connaissance, pas un, ni fonctionnaire, ni professeur, ni magistrat, ni vieux, ni jeune, qui remplît ses devoirs religieux. "

Mais, direz-vous, vous parlez là du peuple, de la bourgeoisie, mais il n'en était pas ainsi dans les régions officielles. Attendez.

M. Guizot, ministre, contresignait l'ordonnance qui enlève le Panthéon au culte chrétien. Les chambres retiraient aux cardinaux l'allocation qui leur avait été jusqu'alors accordée, et diminuaient le traitement des évêques ; *les préfets supprimaient celui des curés ou desservants suspects d'hostilité politique*. On allait jusqu'à supprimer l'antique messe du Saint-Esprit à la rentrée des tribunaux et à arracher les crucifix des salles d'audience.

Mais le roi ? Attendez. Par réaction contre l'ex-souverain (Charles X), qui avait été blâmé de suivre les processions dans la rue, un cierge à la main, le roi, dit M. Thureau-Dangin, s'attachait à ne faire aucune manifestation extérieure de christianisme. Dans la solennité du couronnement, contrairement à l'usage universel, aucune part n'avait été faite à la religion. L'ambassadeur de Sardaigne écrivait à son gouvernement : " Le roi affecte de n'avoir pas de religion, de ne pas assister aux cérémonies de l'Eglise, de faire travailler le dimanche dans son palais." Les contemporains notaient, dans les allocutions officielles, une affectation de ne plus prononcer comme autrefois les mots de " Providence," de " religion," et l'on se félicitait d'avoir enfin un gouvernement " qui ne faisait pas le signe de la croix."

On disait alors couramment : Le catholicisme est une religion qui ne va plus.

Comparez cette situation à celle qui est faite aujourd'hui au clergé ; rapprochez des railleries et des insultes d'autrefois le respect dont le président Carnot entoure les membres du clergé ; mettez en regard les vexations du temps de Louis-Philippe et la liberté dont jouissent les gens d'église, et vous aurez une idée de la bonne foi des détracteurs de la République, et vous serez forcés d'avouer que ce sont de jolis farceurs,

MARCEL.

PAROLES D'OUTRE-TOMBE.

Jules Ferry vient de mourir quelques jours après avoir été appelé à la présidence du Sénat.

Voici quelques lignes du discours qu'il prononça en prenant la présidence et dans lesquelles il définit le rôle et la puissance du Sénat :

" Messieurs, il y a dix-huit ans, presque jour pour jour, que nous avons fondé dans ce pays, impatient de se reposer sous un gouvernement définitif, la République parlementaire. Dans une démocratie comme la nôtre, la tentative était hardie ; on peut dire que, dans le monde entier, elle n'avait pas de précédent. Notre République parlementaire avait contre elle certaines traditions et cette habitude invétérée de l'esprit français qui tend à confondre le meilleur avec le plus simple, comme si, dans tous les ordres des phénomènes, la complexité n'était pas l'attribut des organismes supérieurs, comme si le despotisme n'était pas à la fois le plus simple et le pire des gouvernements.

" L'expérience s'est faite ; elle se poursuit, et, sans dissimuler les difficultés qu'elle soulève sur son chemin, qui oserait dire qu'elle n'a pas réussi ? La République parlementaire s'est-elle montrée inférieure aux grandes tâches d'un gouvernement ? L'ordre maintenu, sans effort et sans troubles, les finances retablies, l'armée refaite et grandement fortifiée, la République conquérant en Europe, à force de sagesse, de puissantes et précieuses amitiés ; peut-on reconnaître à des signes plus certains un gouvernement vivant et durable ?

" Des trois pouvoirs qui constituent le mécanisme gouvernemental, le Sénat était encore, il y a quelques années, le plus attaqué. Les événements ont pris sa défense et se sont chargés de le justifier. Un jour est venu, jour de péril immense et de suprême angoisse, où l'institution, dénoncée comme un obstacle, est apparue comme une sauvegarde. L'action fut rapide, résolue, efficace ; la dictature était vaincue. J'ose dire que, dans le pays républicain tout entier, la leçon a été comprise.

" Mais ces services éclatants autant qu'exceptionnels n'épuisent pas le rôle de cette assemblée. Il ne suffit pas au Sénat d'être le gardien armé et vigilant de la Constitution, le meilleur moyen de défendre une constitution attaquée c'est encore de la pratiquer. La véritable formule du gouvernement parlementaire n'est ni le conflit des pouvoirs ni leur équilibre qui ressemble trop à l'impuissance ; c'est l'harmonie qui laisse à chacun son rôle, mais tout son rôle. L'harmonie cesse où l'effacement commence.

" Le jour où l'un des trois pouvoirs absorberait les deux autres, ce serait fait du régime parlementaire. Nous n'avons, à cette heure, rien de pareil à redouter. Il n'existe, entre les pouvoirs de l'Etat, que des rapports de collaboration bienveillante et de mutuelle déférence. Le Sénat ne saurait jamais être un instrument de discorde ni un organe retrograde. Il n'est point l'ennemi des nouveautés généreuses ni des hardies initiatives. Dans l'ordre politique comme dans l'ordre économique, il faut savoir envisager les transformations nécessaires.

" Notre République est ouverte à tous, elle n'est la propriété d'aucune secte, d'aucun groupe, ce groupe fut-il celui des hommes qui l'ont fondée. Elle accueille tous les hommes de bonne foi et de bonne volonté ; mais, pour leur faire une place ; les républicains n'ont pas besoin, j'imagine, de se déclarer la guerre les uns aux autres. Ce serait bien mal comprendre le grand mouvement de ralliement qui s'opère dans les masses profondes, et qui, en dépit des incidents et des accidents, poursuit sa marche imperturbable, parce qu'il est conduit par la force des choses et par les intérêts les plus élevés de la patrie."

JULES FERRY.

LE PAPE LEON XIII ET LA REPUBLIQUE

Un des confidents intimes de Mgr Lavigerie vient de raconter d'une façon précise la fameuse phase d'évolution du chef du catholicisme vers la République.

Mgr Lavigerie venait d'assister au Congrès esclavagiste de Bruxelles. Après cette assemblée, il se rendit à Rome avec Mgr Livinhac et les douze chrétiens nègres de l'Afrique équatoriale ; il était loin de songer à intervenir activement dans la politique : " Il s'est imaginé, écrivait-il de quelqu'un à M. Eugène Veuillot, il s'est imaginé que c'est moi qui ai cherché et réussi à influencer le Saint-Père. Mais il faut que vous sachiez bien nettement qu'il n'en est rien, et que c'est le contraire qui est arrivé, à ma grande surprise. Je n'allais à Rome que pour traiter l'affaire du Congrès anti-esclavagiste et celle de la quête générale de l'Épiphanie..."

Le Pape remit l'examen de ces questions à une congrégation spéciale de cardinaux, et déclara à Mgr Lavigerie qu'il avait à traiter avec lui d'intérêts encore plus graves.

Il avait depuis longtemps un vif désir de voir les catholiques de France se conformer à la direction générale qu'il avait donnée à tous les fidèles sur la conduite à tenir vis-à-vis des gouvernements et sur la meilleure façon de défendre la cause religieuse. Sa politique, — disons mieux, son enseignement — était aussi simple que pratique : partout où fonctionne un gouvernement régulier, républicain ou monarchique, il donnait pour devoir aux fidèles d'accepter la Constitution et de réserver tous leurs efforts pour obtenir de bonnes lois.

Il avait déjà résumé ainsi sa doctrine dans l'Encyclique *Sapientie christiane*. " L'Église se refuse résolument, en droit et par devoir, à s'asservir aux partis et à se plier aux exigences changeantes de la politique. Par une conséquence du même principe, gardienne de son droit et pleine de respect pour le droit d'autrui, elle estime qu'elle doit rester indifférente aux diverses formes de gouvernement et aux institutions civiles des États chrétiens, et elle ne désapprouve aucun des systèmes de gouvernement qui respectent la religion et la morale chrétienne. Telle est la règle à laquelle chaque catholique doit conformer ses sentiments et ses actes... Vouloir engager l'Église dans les querelles de partis et prétendre se servir de son appui pour triompher plus aisément de ses adversaires, c'est abuser de la religion." Et ce n'était point là, dans sa pensée, de simples conseils : " Il ne faut pas penser, disait-il, que les limites de l'obéissance renferment seulement les dogmes aux-

quels l'intelligence doit adhérer. Il faut, en outre, que les chrétiens considèrent comme un devoir de se laisser régir, gouverner et guider par l'autorité des évêques et surtout du siège apostolique. Car il appartient de droit divin à l'Église et, dans l'Église, au pontife romain de déterminer dans ces deux ordres de choses ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire. Cet organisme et cette constitution de la société chrétienne ne peuvent souffrir aucun changement. Il n'est permis à aucun de ses membres d'agir à son gré ou de choisir la manière de combattre qui lui paraît le mieux."

Des instructions aussi formelles n'avaient produit en France, on peut le dire, presque aucun effet. Sans doute, il se trouve aujourd'hui des esprits assez osés pour proclamer inutiles ces avertissements et ceux qui suivirent, pour soutenir hardiment que jamais on n'avait déclaré la Constitution républicaine incompatible avec le bien de la religion, que jamais on n'avait traité de mauvais catholiques ceux qui avaient perdu la foi en la monarchie. Mais, comme ceux-là mêmes qui nient cette ancienne attitude la gardent encore aujourd'hui, et comme ils continuent, pour la plupart, à faire tous les jours ce qu'ils disent n'avoir jamais fait, ce serait bien perdre son temps que de les réfuter. 2

Léon XIII, qui met une si énergique volonté au service de ses larges et puissantes conceptions, Léon XIII ne renonçait pas à se faire comprendre, à se faire obéir des catholiques français ; il ne se résignait pas à laisser dépérir, en dehors de sa direction vivifiante, le pays le plus généreux de la chrétienté et celui peut-être qui lui inspire, malgré tout, le plus d'affection et de confiance.

Pour briser, entre la religion et les anciens partis, des liens qu'il jugeait nuisibles, ce ne fut pas, dit-on, au cardinal Lavigerie qu'il s'adressa tout d'abord. Mais il ne rencontra pas où il les cherchait la largeur de vues et l'esprit de sacrifice qui étaient nécessaires pour comprendre la nécessité d'ouvrir une telle brèche dans les préjugés, et pour braver les coups terribles qui devaient nécessairement atteindre le premier assaillant.

Dans les heures décisives où il faut vaincre à tout prix, les capitaines font avancer les soldats d'élite ; le cœur brisé, mais sans hésitation, ils font donner la garde. Ainsi fit Léon XIII.

Il se dit que si le plus puissant et le plus populaire des évêques français entraient avec éclat dans la voie indiquée, il pourrait susciter, au premier moment, de grands cris de colère, mais qu'à la fin il serait suivi, et que, en un sens, le scandale même soulevé par un tel

acte en augmenterait encore le retentissement et l'effet. Il s'adressa au cardinal Lavigerie.

Indépendamment de sa soumission sincère envers le chef de l'Église universelle, le primat d'Afrique avait toujours été en étroite communion d'idées avec la personne de Léon XIII, et l'entente la plus parfaite unissait ces deux grands esprits. Néanmoins, devant une telle demande, il éprouva un instant d'inquiétude et d'hésitation. Connaissant à merveille l'état d'esprit d'une grande partie des conservateurs français, et prévoyant, avec les mécontentements qu'il allait soulever, tout le dommage qui en résulterait pour ses œuvres d'apostolat, il fit part de ses craintes au Souverain Pontife, et lui demanda s'il ne valait pas mieux confier à d'autres mains une mission si périlleuse. Le Pape lui répondit qu'il comptait sur son dévouement, que la grandeur du but à atteindre méritait un tel sacrifice, et que toute autre considération devenait secondaire devant l'intérêt supérieur de l'Église et de la France. Il ajouta, ce qui rendait la situation bien plus difficile, que le cardinal devrait agir comme de lui-même, sans faire connaître la mission dont le Pape l'avait chargé.

Mgr Lavigerie avait amené à Rome le chef de ses missionnaires, celui qui était déjà son principal auxiliaire dans l'évangélisation de l'Afrique, et qui était destiné à recueillir la plus lourde partie de sa succession spirituelle, le supérieur général des Pères blancs, Mgr Livinhac. Sûr de sa prudence et de son esprit de foi, il le fit venir à l'hôtel de Londres, où il était descendu, et manda en même temps que lui le R. P. Toulotte, alors assistant de la même Société de missionnaires, aujourd'hui évêque de Tagaste et vicaire apostolique du Sahara :

« Le Saint-Père, leur dit-il, veut me faire faire une adhésion publique à la République pour le bien de l'Église et de la France. Je n'ai pas voulu en prendre l'engagement sans vous consulter, car je prévois qu'un tel acte aurait pour notre Société de très graves conséquences. Qu'en pensez-vous ? »

Mgr Livinhac répondit : « Ne vaudrait-il pas mieux que cet acte fût accompli en France, par un autre cardinal ? En Afrique, vous serez trop loin pour répondre aux attaques qui ne manqueront pas de se produire. On dira que c'est vous qui avez poussé le Pape.

« — Le Saint-Père veut que ce soit moi, dit simplement le cardinal.

« — Dès lors, ajouta Mgr Livinhac, vous n'avez qu'à obéir, sans tenir compte de nous. Si vous tombez victime de votre obéissance, il nous sera glorieux de tomber avec vous. »

C'est à la suite de cette entrevue que fut prononcé le fameux toast accompagné de la *Marsillaise*.

Le premier sentiment des hommes politiques, à Paris, avait été que le cardinal Lavigerie, revenant de Rome et possédant la confiance du Pape, n'avait pas pu faire un acte de cette importance sans y être autorisé. A la Chambre, notamment, c'était l'opinion commune, et les députés monarchistes se montrèrent d'abord fort abattus. Chose étrange, ce fut à la Nunciature que l'Opposition trouva un peu de réconfort. Le représentant du Saint-Siège, Mgr Rotelli, dont le départ était déjà décidé, n'avait été prévenu de rien. Accablé de questions et préoccupé de calmer les colères, il essaya de rassurer tout le monde en disant que l'archevêque d'Alger était seul responsable de ses paroles, et, qu'après tout, son adhésion n'engageait que lui.

Les courages ainsi ranimés, on ne se contenta pas d'attaquer dans la presse la politique de ralliement. Comme on n'était, au fond, guère rassuré du côté de Rome, Mgr Freppel alla présenter au Pape les observations de ses collègues, les députés monarchistes. Léon XIII ne pouvait mal accueillir un évêque qui avait rendu à l'Église de si grands services. Mais nous savons, et la suite a montré, que ses conseils furent de peu de poids dans les résolutions du Saint-Siège.

Le Pape reçut, presque en même temps, et avec plus de satisfaction, la visite d'un autre membre du Parlement, M. Jacques Piou, le chef et le porte-parole des conservateurs ralliés à la République. Durant la très longue conférence qu'il eut avec lui, Léon XIII ne s'expliqua pas avec moins de netteté qu'il devait le faire plus tard dans son Encyclique à la France. Il marqua surtout un grand étonnement de ce qu'on ne comprit pas mieux toute la portée de l'acte accompli : — « Comment, disait-il en quittant son fauteuil, et d'une voix animée, ils n'ont pas encore compris ? Mais le cardinal revenait de Rome. Mais il parlait devant toutes les autorités, devant toute l'escadre de votre pays ! » Et il ajoutait par deux fois, en levant les bras au ciel : « Quel coup ! quel coup ! »

En congédiant, après deux heures et demie d'audience, le député de la Haute-Garonne, le Pape lui dit qu'il lui laissait le soin de voir ce qui pouvait être publié de leur entrevue et ce qui devait être tenu secret. M. Piou, fort embarrassé, prit le parti de ne rien livrer au public. Le cardinal Lavigerie, trouvant qu'on lui faisait un peu attendre l'approbation éclatante sur laquelle il comptait, essaya en vain de le

faire sortir de cette discrétion. " C'était au Pape, répondait le député, de se déclarer à son heure. "

On sait que l'approbation pontificale vint plus tard, éclatante, sous forme de Bref adressé par Léon XIII au cardinal, et les conséquences qui s'en suivirent pour l'orientation de la politique des conservateurs.

LA FIN D'UN MONDE

Ce sont les grands philosophes sociaux, c'est Carlyle qu'il faut relire, si l'on veut avoir comme une vision supérieure de ce qui se passe en cette fin de siècle, non point dans la France seulement, mais dans l'Europe tout entière.

Ecoutez le grand Anglais :

Un monde détraqué, ballotté et plongeant comme le vieux monde romain, quand la mesure des iniquités fut comblée ; les abîmes, les déluges supérieurs et souterrains crevant de toutes parts, et, dans ce furieux chaos de clartés blafardes, toutes les étoiles du ciel effacées.

A peine une étoile du ciel qu'un œil humain puisse maintenant apercevoir ; les brouillards pestilentiels, les impures exhalaisons devenues incessantes, excepté sur les plus hauts sommets, ont effacé toutes les étoiles du ciel. Des feux follets qui, çà et là, courent ont pris la place des étoiles. Sur la lande sauvage du chaos, dans l'air de plomb, il n'y a que des flamboiemens brusques d'éclairs révolutionnaires ; puis, rien que les ténèbres avec les phosphorescences de la philanthropie — ce vain météore.

Cette page ne vous donne-t-elle pas l'impression en quelque sorte physique du chaos actuel ?

Il me semble que l'on n'a jamais exprimé plus fortement l'antagonisme entre ce qui ne peut plus être et ce qui ne peut pas être encore. D'un côté, des classes finies, impuissantes, usées, pourries jusqu'aux moëlles ; de l'autre, un prolétariat irrité, discipliné déjà à demi, ayant conscience de sa force et ne sachant pas très bien ce qu'il veut.

EDOUARD DRUMONT.

M. Tardivel n'a jamais été bien enthousiasmé du *Prêtre Vengé*.

Dans un numéro où il rend compte de l'ouvrage, il cite un passage où l'auteur évalue à une cinquantaine seulement le nombre des gens qui ne partagent pas son avis et qu'il qualifie d'*impies*.

Voici ce que reprend le rédacteur de la *Vérité* :

Une cinquantaine d'impies seulement ! Le nombre de ceux qui font ouvertement profession d'irréligion est très restreint, sans doute ; mais est-il minime, le nombre de ceux qui sont fort avancés dans la voie qui conduit à l'impie ?

Si le mal était aussi peu répandu qu'il le dit, le Père Lacasse aurait pu se dispenser d'écrire son livre.

Le compliment est mince,

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DU MONDE

PAR RIDPATH

L'*Histoire du Monde* de Ridpath, en quatre volumes, est un des ouvrages les plus complets qui existent sur l'Histoire Universelle. C'est avant tout un ouvrage classique qui embrasse toutes les nations du monde ancien et moderne et développe les phases diverses de l'évolution de l'humanité.

Conçue dans un plan d'une clarté remarquable, l'*Histoire du Monde* est pleine de descriptions et de portraits du plus haut intérêt. Douze cent dix gravures et dessins des artistes les plus fameux ornent les quatre volumes qui contiennent, en outre 32 cartes en couleurs, neuf cartes chronologiques et 31 diagrammes généalogiques.

L'*Histoire du Monde* constitue à elle seule toute une bibliothèque historique ; c'est une encyclopédie universelle.

L'ouvrage qui contient 3,180 pages est magnifiquement relié, et forme le plus beau monument historique, le plus impartial qui existe.

L'*Histoire du Monde* ne se vend que par souscription ; s'adresser à M. JOHN GRANT, *Agent Général* pour la Province de Québec, 500 rue St. Jacques à Montréal.

FRANCE SOCIALE ET POLITIQUE, PAR A. HAMON.

Il vient de paraître chez l'éditeur SAVINE, 12, rue des Pyramides, un livre que tous les citoyens soucieux de leurs intérêts voudront lire, car ils y trouveront le compte-rendu impartial, complet et souvent inédit des événements politiques et sociaux, avec leurs dessous et leurs coulisses. Dans la FRANCE SOCIALE ET POLITIQUE, véritable encyclopédie, M. HAMON a condensé la matière de quatre volumes ordinaires ; cependant, le prix en est peu élevé (envoi franco au reçu de 6 francs en timbres ou mandat). Nous ne saurions trop recommander la lecture de cet ouvrage de sociologie, terminé par une table alphabétique des matières excessivement complète, grâce à laquelle il sera facile de faire des recherches relatives aux salaires, conditions du travail, grèves, spéculations financières, commerce, industrie, criminalité, etc.

Sage précaution :

Le curé de Notre-Dame prévient les paroissiens qu'il leur conseille fort d'entrer dans une nouvelle confrérie, celle de la Ste Famille.

— Rassurez-vous, dit-il, cela ne vous coûtera rien.

LE SUN

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE,
DU CANADA.

Nous avons dans notre dernier numéro publié le rapport annuel du "Sun" pour l'année qui vient de s'écouler ; mais nous devons y faire une correction urgente. Le second paragraphe du rapport des directeurs contient le paragraphe suivant :

"Les demandes d'assurance Vie ont été de 4489, couvrant un montant de \$8,566,457.10, et 4,304 polices ont été émises pour une somme de \$2,991,196.54."

Le chiffre de \$2,991,196.54 est incorrect, comme tout le monde a dû s'en apercevoir, c'est SEPT millions qui est le chiffre exact.

M. R. Macaulay, l'habile président du "Sun" avec MM. T. B. Macaulay secrétaire de la Compagnie et M. B. Thayer surintendant des agences ont tout l'honneur des magnifiques résultats obtenus qui font de la Compagnie d'Assurance sur la Vie "Le Sun", la plus populaire et la plus solide des institutions de ce genre au Canada.

Nous ne doutons pas que nos lecteurs aient constaté comme nous l'état très prospère des affaires de la Compagnie et les progrès énormes que le "Sun" a faits depuis quelques années.

Rien ne pouvait nous être plus agréable que cette constatation, parce que "Le Sun" est une compagnie essentiellement canadienne et soutenue par des capitaux canadiens. C'est une compagnie qui fait honneur à notre patriotisme ; le succès qu'elle a obtenu, et dont les chiffres que nous avons publiés sont la preuve indiscutable, provient d'abord de l'habile gestion des affaires, de l'administration intelligente, intégrale et active qui dirige l'entreprise et aussi du travail considérable des agents.

MM. Dastous et Leger, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler et de faire l'éloge dans ces colonnes, se sont surpassés dans la gérance du département français, qui a pris dans "Le Sun" plus d'extension que dans aucune autre compagnie faisant affaire à Montréal. En quatre mois, ils ont quadruplé le chiffre d'affaires de la compagnie avec la population française.

C'est un succès sans précédent.

"Le Sun" est pour le Canada une compagnie d'assurance éminemment nationale. Elle est la seule autorisée par le gouvernement fédéral qui ait son bureau principal dans la province de Québec, et c'est au Canada même — différant en cela des compagnies américaines — que ses fonds sont placés. A Mont-

réal seulement on a investi près de deux millions de piastres.

Nationale par son caractère, "Le Sun" est non moins économique par ses taux, qui sont de 10 à 15 pour cent moins élevés que ceux des compagnies américaines. Il ne faut donc pas s'étonner si dans de pareilles conditions cette compagnie d'assurance a vu s'élever à 24 millions la somme de ses polices en 1892.

Les compagnies américaines voient naturellement cet accroissement d'un œil jaloux, mais les vrais amis du Canada ne peuvent que s'en réjouir, et nous devons encourager nos amis à s'assurer aux compagnies canadiennes.

Quand même il n'y aurait pour cela que le point de vue patriotique et national, ce serait déjà suffisant.

Tout canadien qui prend une assurance dans une compagnie américaine appauvrit son pays, dans la proportion du montant de primes qu'il leur paie, sans profit pour lui-même et pour ses compatriotes. Donnons donc à nos compagnies nationales la préférence qu'elles méritent ; gardons notre argent au pays. Assurons-nous dans des compagnies comme "Le Sun," qui est canadienne dans le vrai sens du mot, et qui offre les plus hautes garanties ainsi que les plus grands avantages.

Encore une fois, avant de terminer, nous renouvelons nos bien sincères compliments des résultats obtenus aux directeurs, aux gérants, et aux administrateurs de la compagnie et aussi à ses agents français MM. Dastous et Leger.

La *Libre Parole* nous apprend que les duchesses et les femmes les plus haut titrées buvaient les pots-de-vin du Panama tout comme le député le plus soiffard. Elles jetaient leurs bonnets par-dessus le canal au profit d'Arton qui se chargeait de leurs créanciers les plus féroces.

Arton donnait les capitaux de la Compagnie, et ces dames apportaient leur capital.

C'est un défilé de duchesses, de comtesses, de baronnes jetées à la côte par des créanciers obligés de boucher les trous faits par leur maris à la lune, victimes de la morphine, de la cocaïne ou de l'éther, en quête de sensations promises comme nouvelles. C'est le dessus du panier des deux faubourgs, se vendant comme des filles.

Et le journal de M. Drumont ajoute :

"Un hasard a fait tomber entre nos mains ce recueil aphrodisiaque...! La majeure partie du noble y passe."

LE MAL D'ENNUI

Le mal d'ennui ronge les petits, il ronge les grands — les hommes — et le voilà qui se prend à ronger aussi les femmes.

Or, qu'est-ce que le mal d'ennui, sinon le tourment du "moi", le mal d'"individualisme" porté à son paroxysme ?

Et pourquoi la femme l'a-t-elle connu moins tôt que l'homme, sinon par ce qu'elle est, par nature, plus sociale, par conséquent moins individualiste que l'homme. Pourquoi la surprend-il, elle aussi, aujourd'hui, sinon par ce que le milieu ambiant la force à s'individualiser, c'est-à-dire à tous les jours s'occuper plus de son "moi".

Cette individualisation a commencé avec le siècle. Le "moi" passionnel s'est, le premier, extériorisé, parallèlement à la période romantique. La femme, comme l'homme, a senti le besoin d'avoir "son roman", quoi qu'il dût lui coûter. Les "Marianna" n'ont été que trop vécues. L'instruction aidant, le "moi" mental devait, à son tour, prendre son essor et faire surgir des individualités féminines de premier ordre : telles les Sand, les Mme Ackermann, pour ne citer que les disparues. Aujourd'hui, c'est la femme à tous les degrés de l'échelle sociale, la bourgeoise comme la femme du peuple, l'inutile comme la travailleuse, qui s'individualise. La preuve en est dans cet effroyable aveu d'une correspondante dont parle Francisque Sarcey : " Je suis plus seule, moralement, que si j'habitais le Sahara ".

Cette femme a un foyer, un mari, des enfants, et elle est seule.

Cette femme est instruite, elle " lit beaucoup " ; et, par cette voie, peut, à volonté, se transporter dans le passé, dans le présent ou dans l'avenir, et elle est seule.

Cette femme a, au-dessus de sa tête, le ciel infini ; autour d'elle, un horizon qu'elle peut, à son gré, élargir et repousser tous les jours plus loin, et elle se meurt de " ce tous les jours parçils ".

En réalité, elle meurt de ne voir qu'elle dans la vie : sa propre vie ne se *solidarise* pas avec aucune de celles qui l'entourent ; elle ne se *solidarise* pas davantage avec la grande vie, la vie universelle où cependant son " moi " a tout puisé et où il puisera jusqu'à ce qu'il y rentre.

" Votre cas est fort simple, madame, répond M. Sarcey. Il se résume en un seul mot de votre curieuse lettre : Je hais la "surveillance du ménage". Le cas ne nous semble pas aussi simple, le fait dissimulé sous ces quelques mots nous apparaissant bien moins cause que résultante. Et, en effet, si Mme X... — et nous relevons ce cas parce qu'il se multiplie tous les jours — est " malheureuse comme les pierres, triste à mourir ", si elle voit la vie " noire comme à travers un encrier ", c'est, avant tout, parce qu'elle n'a plus aujourd'hui, dans sa maison, d'autre rôle que celui des personnages de Saint-Simon, dans certaine parabole où, dans le but d'établir le peu d'importance des fonctions politiques et gouvernementales, comparées aux fonctions industrielles et commerciales, il imagine que, par un de ces miracles dont parle l'Écriture, un ange du Seigneur, passant la nuit sur Paris, a marqué, du signe de la mort, diverses portes derrière lesquelles il y a le roi, les ministres, les préfets et autres fonctionnaires plus ou moins décoratifs. Et il se demande si, le lendemain, en se réveillant sans roi, sans ministres, sans préfets, etc, il y aura quelque chose de changé dans la vie ordinaire de chacun. Evidemment non.

La situation de Mme X... nous semble offrir une analogie frappante avec celle des susdits personnages : l'argent entre dans la maison sans qu'elle y ait contribué ; le ménage se fait sans qu'elle ait besoin d'y aider ; les enfants s'élèvent sans qu'elle ait à s'en occuper. La

pauvre femme est donc une *inutile*, et tout son mal est là, M. Sarcey.

Qu'est-ce que le " spleen " de l'Anglais, sinon l'ennui de regarder vivre sa personne inutile ? Qu'est-ce que le *zanz* cher à Chopin, sinon l'ennui de sans cesse écouter battre son cœur inutile ?

Au lieu donc de vous regarder vivre, regardez vivre autour de vous ; et, si vous n'êtes morte déjà du mal d'individualisme qui vous ronge, vous trouverez, dans l'universelle vie des raisons de vivre que votre " moi " ne saurait vous offrir, le moi isolé n'ayant point, dans la nature, sa raison d'être.

Ce faisant, vous aurez du plaisir jusque dans la " surveillance de votre ménage ", jusque dans la " confection des confitures " ; car, en agissant, et, quelque infime que soit en apparence votre occupation, vous aurez un but qui ne sera plus strictement votre " moi " : vous ne serez plus une *inutile*.

ALINE VALETTE.

M. Charles Thibault est parti pour la Terre Sainte.

Le *Bon Combat*, qui ne peut pas être suspect de mauvais vouloir vis-à-vis de nos classes ecclésiastiques enseignantes, fait la comparaison suivante :

On demande dans Ontario une éducation primaire hors ligne, très fournie de mathématiques, comme vous le pensez bien. Le bon résultat que l'on obtient est attribué à l'uniformité dans l'enseignement. Toronto est le siège du bureau d'inspection des instituteurs et institutrices, à quel que dénomination religieuse qu'ils appartiennent.

Les études classiques sont probablement inférieures à celles des collèges bas-canadiens. Le latin et le grec sont moins en honneur, ce qui donne plus de temps pour les hautes mathématiques.

Ici, plusieurs personnes de haute compétence favorisent le projet d'uniformité dans les écoles primaires de Québec par l'examen de tout maître ou maîtresse appartenant à un ordre religieux ou non, devant un Bureau Général d'Inspection.

On affirme que la question religieuse n'est nullement mise en jeu.

La société des " Romanciers français " s'est définitivement constituée. M. Gustave Toudouze, désigné comme rapporteur par la commission, a fait l'historique de la société, dont il a défini le but de la raison d'être.

M. Pierre Maël, l'auteur de " Charité, " a ensuite donné lecture des statuts de la société, que les assistants ont approuvés.

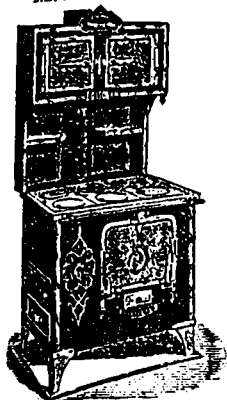
L'objet de la Société est défini dans l'article 2, que voici :

" La société a pour objet d'assister ses membres dans leurs rapports : 1, avec les éditeurs ; 2, avec les journaux, mais seulement en ce qui concerne les œuvres inédites ; 3, avec les traducteurs, directeurs de journaux étrangers et éditeurs de traductions ; 4, avec tout auteur dramatique relativement à la transformation d'un roman en pièce de théâtre."

L'élection de douze membres du comité a clos l'assemblée générale constitutive de la nouvelle société.

**MANUFACTURE DE COFFRES FORTS
DE LA PUISSANCE**

MEDAILLE D'ARGENT.



Centenaire 1876.

Et Poêles de Cuisine en Acier et Fer Battu

C. CHAPLEAU, Prop.

414 RUE ST. LAURENT

Atelier : Coin des rues Ontario & St. Charles Borromeo

MONTREAL.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Medaille d'or a l'Exposition Internationale d'Hygiene de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada,
an, 19 - 92

516 RUE ST. PAUL, MONTREAL

L'AMERIQUE FRANÇAISE,

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ.

NAPOLEON THOMPSON, - Propriétaire-Editeur.

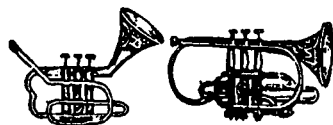
BUREAUX : 33-43, GOLD STREET, N.Y., U.S.

ABONNEMENTS (Canada).

Un an, franc de port. \$3.00
Six mois, 2.00

PAYABLES D'AVANCE.

Le seul journal illustre francais d'Amérique.



AVANT.

APRES.

GEORGE VIOLETTI

Fabricant et Importateur
D'Instruments de Musique
Harpes à vendre et réparations de toutes sortes.
1635 rue Notre-Dame, - MONTREAL.

TOUSSEZ-VOUS ?

Depuis un Jour !

Une Semaine !

Un Mois !

Une Année !

Des Années !

PRENEZ LE

Sirap de Térébenthine

DU

DR. LAVIOLETTE.

Le Plus Sûr.

Le Plus Efficace.

Le Plus Agréable au Goût.

NE CONTIENT

Ni Opium, ni Morphine, ni Chloroforme

EN VENTE PARTOUT.

25 et 50 cents le Flacon.

DEMANDEZ-LE.

SEUL PROPRIÉTAIRE : J. G. LAVIOLETTE, M.D.,
217 Rue des Commissaires, Montreal.

MORTON, PHILLIPS & CO.,

PAPETIERS,

Imprimeurs et Fabricants de Livres Blancs,

1755 & 1757 rue Notre Dame, Montreal

AGENTS POUR LA

MACHINE A ECRIRE

" CALIGRAPH "

Cette Machine est la plus rapide, produit le plus de copies,
et est munie de tous les accents nécessaires.

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

QUARTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers,
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.,

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	52,053,716
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,599,753
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en les plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

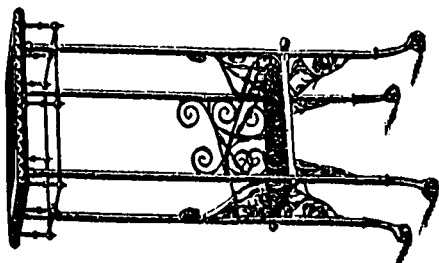
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

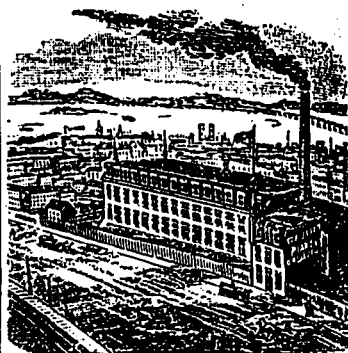
FABRICANTS DE

Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.

**THOS F. G. FOISY**

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel

AU PARC SOHMER

JAMES J. CORBETT

Lundi Soir 3 Avril

A 8 HEURES PRECISES